

## À la une

### Avec l'open data, les décisions du fond pourraient gagner leurs galons

Plus largement diffusées, les décisions du fond pourraient devenir des références citées dans les écritures et les arrêts. À condition d'effectuer en amont un travail de hiérarchie et d'inciter les acteurs du procès à adopter de nouveaux réflexes.



© Miha Creative

## Actualité

### Le rapport d'enquête disciplinaire doit être impartial

libres propos par Francis TEITGEN  
sous CA Paris, 4-13, 9 juin 2022

## Technique

### La RSE et les cabinets d'avocates et d'avocats : questions pratiques

par Solenne BRUGÈRE

## Jurisprudence

### Saisine successorale : du bon usage de l'article 724 du Code civil

note par Stéphane VALORY  
sous Cass. com., 15 juin 2022

## Gazette Spécialisée

### DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

SOUS LA RESPONSABILITÉ SCIENTIFIQUE DE

• Emmanuel DREYER

*Professeur à l'école de droit de la Sorbonne (Paris 1)*

• François FOURMENT

*Professeur à l'université de Tours*

AVEC LA PARTICIPATION DE

Stéphane DETRAZ, Sabrina LAVRIC et Philippe PIOT





Lextenso

**Mettez la  
pensée de nos  
3000 auteurs  
au service  
de la vôtre.**

Avec La Base Lextenso, vous profitez de l'expertise de nos 3000 auteurs en accédant à l'ensemble de leurs publications en fonction de vos recherches juridiques.

La Base**Lextenso**

Essai gratuit sans engagement  
sur [labase-lextenso.fr](http://labase-lextenso.fr)

## Gazette du Palais

Édité par Lextenso

1, Parvis de La Défense  
92044 Paris – La Défense (CEDEX)

**P-DG, Directeur de la publication :** Bruno Vergé  
**Directrice générale déléguée :** Emmanuelle Filiberti  
**Présidente du Conseil scientifique :**  
Marie Burguburu Charvet

**Rédactrice en chef :** Laurence Garnerie  
**Coordinatrice de la Gazette spécialisée :** Marie Rajchenbach  
**Rédacteurs :** Catherine Berlaud, Nathalie Finck  
et Samuel Seroc  
**Responsable scientifique :** Pauline Le Monnier de Gouville  
**Secrétaire de rédaction :** Elsa Boulinguez

**Rédaction :**  
Tél. : 01 40 93 40 00  
Courriel : [redactiongp@lextenso.fr](mailto:redactiongp@lextenso.fr)

**Abonnements :**  
Tél. : 01 40 93 40 40  
Courriel : [abonnements@lextenso.fr](mailto:abonnements@lextenso.fr)

**Publicité :** [benoit.favre@lextenso.fr](mailto:benoit.favre@lextenso.fr)  
Tél. : 01 40 93 40 68

**Tarifs 2022**  
\* Prix TTC au n° : 20 €  
+ frais de port  
\* Abonnement France (un an) :  
Journal seul : 540,11 € TTC  
Recueils + table seuls : 525,82 € TTC  
Journal, recueil + table : 723,89 €  
\* Abonnement étranger (un an) :  
Journal seul : 609 €  
Journal, recueil + table : 819 €

**Internet :** [gazette-du-palais.fr](http://gazette-du-palais.fr)  
**Twitter :** @LextensoAvocat

Commission paritaire n° 0523 T 83097  
ISSN 0242-6331

Dépôt légal à parution  
Imprimé par Dupliprint Mayenne, 733, rue Saint Léonard,  
53101 Mayenne CEDEX  
sur des papiers produits en Italie (couverture, 0% de fibres  
recyclées) et en Allemagne (intérieur, 100% de fibres recyclées),  
issus de forêts gérées durablement ;  
impact gaz à effet de serre  
pour un exemplaire : 689 g éq. CO<sub>2</sub>



Illustration de la Gazette spécialisée sur la couverture :  
Fanny Dallé-Asté / Da-fanny

Toute reproduction, même partielle, est interdite,  
sauf exceptions prévues par la loi.

**Projets d'articles :** les manuscrits doivent être adressés par  
courriel en format word à [redactiongp@lextenso.fr](mailto:redactiongp@lextenso.fr)  
et comporter 15 000 caractères maximum (notes de bas  
de page et espaces compris).  
La rédaction n'est pas responsable des manuscrits  
communiqués.

La Gazette du Palais peut désormais être citée de la façon  
suivante : GPL 7 déc. 2021, n° GPL430b0.  
Le numéro de type GPL430b0 est un numéro d'identifiant  
unique permettant de retrouver directement l'article  
via un moteur de recherche ou sur [www.labase-lextenso.fr](http://www.labase-lextenso.fr)


## Actualité

- GPL439q8 ■ Protection sociale des avocats : le point sur le régime de prévoyance 3
- GPL439q6 ■ Avec l'open data, les décisions du fond pourraient gagner leurs galons 5
- GPL439s4 ■ Le rapport d'enquête disciplinaire doit être impartial : libres propos par Francis TEITGEN sous CA Paris, 4-13, 9 juin 2022 8

## Technique

- GPL439r5 ■ La RSE et les cabinets d'avocates et d'avocats : questions pratiques par Solenne BRUGÈRE 10

## Jurisprudence

- GPL439n5 ■ Saisine successorale : du bon usage de l'article 724 du Code civil note par Stéphane VALORY sous Cass. com., 15 juin 2022 14
- GPL438s6 ■ Procédures collectives : recevabilité de la demande en résolution, paralysie partielle de son effet rétroactif note par Michael TOTA sous Cass. com., 15 juin 2022 17
- GPL438y6 ■ Panorama de jurisprudence de la Cour de cassation par Catherine BERLAUD 20
- GPL438p7 ■ Panorama de jurisprudence du Conseil d'État par Nathalie FINCK et Samuel SEROC 24
- GPL439o0 ■ Panorama de jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'Homme par Catherine BERLAUD 27
- GPL439h6 ■ Chronique de jurisprudence de droit des transports par Jean Arié LÉVY <https://lext.so/GPL439h6>  28
- GPL439q5 ■ 20 ans d'application de la loi *Kouchner* en matière de responsabilité médicale sous la direction scientifique de Olivier GOUT et Jean-Michel GRANDGUILLLOTTE 28

## Aux marches du Palais

### Portrait

- GPL439q3 ■ Anne Lagarrigue, bâtonnière de la Haute-Saône 32

## Gazette Spécialisée

### DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE 33

Sous la responsabilité scientifique de  
Emmanuel DREYER et François FOURMENT